

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2023-12-006

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DDETSPP 39 /

39-2023-11-30-00007 - Arrêté préfectoral dérogation repos dominical
équipement du foyer 24 et 31 décembre 2023 (2 pages) Page 3

39-2023-11-30-00006 - Arrêté préfectoral dérogation repos dominical salons
de coiffure 24 et 31 décembre 2023 (2 pages) Page 6

Préfecture du Jura /

39-2023-12-07-00036 - Arrêté attribuant la médaille d'honneur agricole au
titre de la promotion de janvier 2024 (4 pages) Page 9

39-2023-12-07-00037 - Arrêté attribuant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale au titre de la promotion de janvier 2024 (10
pages) Page 14

DDETSPP 39

39-2023-11-30-00007

Arrêté préfectoral dérogation repos dominical
équipement du foyer 24 et 31 décembre 2023

**Arrêté préfectoral portant autorisation de déroger à la règle du repos dominical
pour les dimanches 24 et 31 décembre 2023 pour les commerces en équipement du foyer, décoration, arts
de la table et droguerie,**

LE PREFET du JURA,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU les articles L 3132-20 et suivants du code du travail ;

VU l'arrêté n°39-2023-01-27-00005 du 27 janvier 2023 du Préfet portant délégation de signature à M. KEROURIO
Erick, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

VU l'arrêté n°39-2023-01-27-00006 du 27 janvier 2023 du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection des Populations portant subdélégation de signature à Mme TONNAIRE Anne-Line,
directrice adjointe ;

Vu la demande formulée en date du 14 novembre 2023 par M. Pascal MALHOMME, président de **le FFEF**
(Fédération Française de l'Équipement du Foyer) sise **6 avenue de Corbera 75 012 PARIS** qui sollicite une
dérogation au repos dominical pour les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

ESOS . VON O E

Considérant le calendrier 2023 et notamment le fait que les journées des 24 et 31 décembre, veille de jours de
fête, sont un dimanche ;

Considérant la forte demande du public pour disposer, à titre exceptionnel, les 24 et 31 décembre des services
offerts d'ordinaire les seuls jours ouvrés ;

Considérant que la fermeture de ces commerces serait ainsi préjudiciable au public ;

ARRETE

ARTICLE 1

La dérogation au repos dominical est accordée aux commerces en équipements du foyer, décoration, arts de la
table et droguerie, relevant de la convention collective des commerces de détail non alimentaires (ICC 1517), les
24 et 31 décembre 2023.

ARTICLE 2

Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler le dimanche.

Les salariés volontaires travaillant les dimanches 24 et 31 décembre 2023 bénéficieront, en plus de la
rémunération normale de leurs heures de travail, d'une compensation salariale et d'une compensation en repos
compensateur pour chacun des deux dimanches travaillés, telle que prévue au code du travail (L 3132-27).

2-1 Compensation salariale

La rémunération complémentaire de compensation salariale au travail du dimanche sera au moins égale au double de la rémunération horaire de chaque heure travaillée.

2-2 Compensations en repos compensateur s'ajoutant à la compensation salariale

Le travail des dimanches 24 et/ou 31 décembre 2023 génère le repos compensateur suivant :
une journée prise, en principe, le surlendemain du dimanche travaillé ou après accord entre le salarié et l'employeur, sous quinzaine.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage dans chaque commerce concerné.

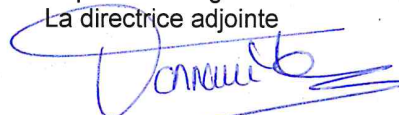
ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de la DDETSPP, le lieutenant -colonel, commandant le groupement de Gendarmerie du Jura, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à LONS LE SAUNIER, le

30 NOV. 2023

Pour le Préfet de département,
Et par subdélégation du DDETSPP
La directrice adjointe



Anne-Line TONNAIRE

Voies de recours :

Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois suivant sa notification :

- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
Sous-Direction des Droits des Salariés
39-45 Quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif

Cette décision peut, en cas de contestation, être portée devant le Tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent courrier (Application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

DDETSPP 39

39-2023-11-30-00006

Arrêté préfectoral dérogation repos dominical
salons de coiffure 24 et 31 décembre 2023

**Arrêté préfectoral portant autorisation de déroger à la règle du repos dominical
pour les dimanches 24 et 31 décembre 2023 pour les salons de coiffure,**

LE PREFET du JURA,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU les articles L 3132-20 et suivants du code du travail ;

VU l'arrêté n°39-2023-01-27-00005 du 27 janvier 2023 du Préfet portant délégation de signature à M. KEROURIO Erick, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

VU l'arrêté n°39-2023-01-27-00006 du 27 janvier 2023 du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations portant subdélégation de signature à Mme TONNAIRE Anne-Line, directrice adjointe ;

VU la demande formulée en date du 26 octobre 2023 par M. Olivier GUILLAUME, président de l'UNEC 39 (Union Nationale des Entreprises de Coiffure) sise 1 rue Lecourbe 39 000 Lons le saunier qui sollicite une dérogation au repos dominical pour les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

Considérant le calendrier 2023 et notamment le fait que les journées des 24 et 31 décembre, veille de jours de fête, sont un dimanche ;

Considérant la forte demande du public pour disposer, à titre exceptionnel, les 24 et 31 décembre des services offerts d'ordinaire les seuls jours ouvrés ;

Considérant que la fermeture des salons de coiffure serait ainsi préjudiciable au public ;

Considérant la consultation des chambres consulaires, des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales des salariés, organisée conformément à l'article L 3132-21 du code du travail ;

ARRETE

ARTICLE 1

La dérogation au repos dominical est accordée aux entreprises de coiffure les 24 et 31 décembre 2023.

ARTICLE 2

Les salariés volontaires travaillant les dimanches 24 et 31 décembre 2023 bénéficieront, en plus de la rémunération normale de leurs heures de travail, d'une compensation salariale et d'une compensation en repos compensateur pour chacun des deux dimanches travaillés.

2-1 Compensation salariale

La rémunération complémentaire de compensation salariale au travail du dimanche sera au moins égale au double de la rémunération horaire de chaque heure travaillée, ou à un vingt-quatrième du salaire mensuel, le choix étant fait à l'avantage du salarié.

2-2 Compensation en repos compensateur s'ajoutant à la compensation salariale

Le travail des dimanches 24 et/ou 31 décembre 2023 génère le repos compensateur suivant :
une journée prise, en principe, le surlendemain du dimanche travaillé ou après accord entre le salarié et l'employeur, sous quinzaine.

ARTICLE 3

Les jeunes travailleurs (moins de 18 ans) et apprentis, visés à l'article 1-2 du chapitre II de la convention collective nationale de la coiffure du 10 juillet 2006, sont exclus de la présente autorisation.


ARTICLE 4 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage dans chaque salon concerné.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de la DDETSPP, le lieutenant -colonel, commandant le groupement de Gendarmerie du Jura, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura

Fait à LONS LE SAUNIER, le

30 NOV. 2023

Pour le Préfet de département,
Et par subdélégation du DDETSPP
La directrice adjointe



Anne-Line TONNAIRE

Voies de recours :

Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois suivant sa notification :

- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
Sous-Direction des Droits des Salariés
39-45 Quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif

Cette décision peut, en cas de contestation, être portée devant le Tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent courrier (Application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

Préfecture du Jura

39-2023-12-07-00036

Arrêté attribuant la médaille d'honneur agricole
au titre de la promotion de janvier 2024

ARRETE n°

Accordant la médaille d'honneur agricole
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024

Le préfet du Jura
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024 ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame BOULLY Laetitia**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Brainans
- **Monsieur COMMARET Louis-Pierre**
Conseiller privé, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Patornay
- **Monsieur FAIVRE Frédéric**
Chef d'équipe de conditionnement, NATURALIM FRANCE MIEL, PORT-LESNEY
demeurant à Port-Lesney

- **Madame FERRARO Sylvie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Belmont
- **Monsieur GAUTHIER Arnaud**
Vendeur en magasin spécialisé vin, FRUITIERE VINICOLE D'ARBOIS, ARBOIS
demeurant à Les Planches-près-Arbois
- **Monsieur SIRE Raphaël**
Ouvrier viticole, SCEA DOMAINE ROLET PERE ET FILS, ARBOIS
demeurant à Villette-lès-Arbois
- **Monsieur TAMBOLONI Jérémy**
Caviste conducteur robot, JURA-TERROIR, PONT-DU-NAVOY
demeurant à Le Pasquier

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame DURAND Stéphanie**
Conseillère commerciale particulier senoir, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
FRANCHE COMTE, BESANCON
demeurant à Dole
- **Monsieur LACOMBE Jérôme**
Animateur développement immobilier, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
FRANCHE COMTE, BESANCON
demeurant à Crissey
- **Monsieur MARTISCHANG Alain**
Directeur de région, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Dammartin-Marpain
- **Monsieur MERMET-AU-LOUIS Laurent**
Responsable ordo-lancement, FORESTIERE & DEVELOPPEMENT, MAILLAT
demeurant à Choux
- **Monsieur PERROD Emmanuel**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Lons-le-Saunier
- **Monsieur RIMBAUT Alix**
Chargé d'affaires, CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-BOURGOGNE,
DIJON
demeurant à Menotey

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BLANC Fabienne**
Conducteur de ligne, MONTS & TERROIRS, VEVY
demeurant à Montmorot
- **Monsieur GUILLEMIN Fabrice**
Chargé de sécurité, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Arlay
- **Monsieur LACOMBE Jérôme**
Animateur développement immobilier, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
FRANCHE COMTE, BESANCON
demeurant à Crissey
- **Madame MATHIEU Corinne**
Chargée d'activité, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Geruge

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BOUDIER Bruno**
Caviste, FRUITIERE VINICOLE D ARBOIS, ARBOIS
demeurant à Mesnay
- **Monsieur QUINCY Yves**
Responsable expéditions, FRUITIERE VINICOLE D ARBOIS, ARBOIS
demeurant à Arbois
- **Madame ROSIER Véronique**
Informaticienne, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à Montmorot

Article 5 : La secrétaire générale et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lons-le-Saunier, le 7 décembre 2023

Le préfet



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-12-07-00037

Arrêté attribuant la médaille d'honneur
régionale, départementale et communale au
titre de la promotion de janvier 2024

ARRETE N°

Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024

Le préfet du Jura
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ALEXANDRE Jean

Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JURA-SUD, demeurant à Lons-le-Saunier.

- Madame BERNARDO Chantal née RENAULD

Adjointe technique territoriale principale 1ère cl, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Dole.

- Madame BESANCON Béatrice

Agent social principal de 1ère cl, COMMUNE DE TAVAUUX, demeurant à Dole.

- Monsieur BEZ Benoît

Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DU DOUBS, demeurant à Sapois.

- **Madame BOTTA Laetitia née GUILLOT**
Adjoint administratif principal de 1ère cl, DEPARTEMENT DU DOUBS, demeurant à La Bretenière.
- **Madame BREGAND Nathalie née HUMBLLOT**
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère cl, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, demeurant à Tavaux.
- **Madame BRUN Laurence née MICHELIN**
Gestionnaire comptable, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE, demeurant à Champagnole.
- **Madame CAMINADE Geneviève**
Ingénieur principal, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Louvatange.
- **Madame CHAUVIN-RAGUIN Nathalie née RAGUIN**
Bibliothécaire, CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA, demeurant à Poligny.
- **Madame CLEMENCIER Marie-Ange**
Aide-soignante, EHPAD LUCIEN GUICHARD, demeurant à Saint-Amour.
- **Monsieur DALLOZ David**
Adjoint administratif principal de 1ère cl, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à Lavans-lès-Saint-Claude.
- **Monsieur DELANCELLE Denis**
Ingénieur, DEPARTEMENT DU DOUBS, demeurant à Dole.
- **Madame DE PASQUALIN Martine née BEY**
Rédactrice principale 2ème cl, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Salans.
- **Monsieur DURANT Grégoire**
Maire, DEPARTEMENT DU DOUBS, demeurant à Dampierre.
- **Madame ESPAZE Isabelle**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Tavaux.
- **Monsieur FIGUEROO Cyprien**
Aide médico-psychologique principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.
- **Madame GAUGUIN Laetitia**
Infirmière, HOSPICES CIVILS DE BEAUNE, demeurant à Tavaux.
- **Monsieur GAUTHRAY Laurent**
Adjoint technique territorial principal de 2ème cl, COMMUNE DE FOUCHERANS, demeurant à Foucherans.
- **Madame GILLET-PICARD Céline née PICARD**
Conseillère municipale, SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER, demeurant à Cosges.
- **Monsieur GRIMAUD Dider**
Adjoint technique principal de 2ème cl, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE, demeurant à Saint-Germain-en-Montagne.

- **Madame GUEHL Mathilde née MIODON**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Plasne.
- **Madame HENGUELY Nathalie**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Le Latet.
- **Monsieur HENGY Sébastien**
Ingénieur, DEPARTEMENT DU DOUBS, demeurant à Fraisans.
- **Madame JACQUIN Cathy**
Monitrice éducatrice principale, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Audelange.
- **Monsieur JEANCLER Vincent**
Adjoint administratif principal de 1ère cl, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Lons-le-Saunier.
- **Madame JOANNON Aline née PERROT**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, CA DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE, demeurant à Montlainsia.
- **Madame LAISSUS Maryline née PROST**
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.
- **Monsieur LAVENNE Christophe**
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère cl, DEPARTEMENT DE L'AIN, demeurant à Vescles.
- **Madame LAVRY Anne-Gaëlle**
Infirmière en soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Baverans.
- **Monsieur LEVEQUE Alix**
Adjoint technique territorial principal 1ère cl, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Dole.
- **Madame LOISY Edith**
à titre posthume
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Ruffey-sur-Seille.
- **Madame MASSON Maria née TEIXEIRA**
Auxiliaire de puériculture, CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA, demeurant à Poligny.
- **Monsieur MELLAN Régis**
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à CHAMPVANS.
- **Monsieur MIDOL Pierre**
Maire, COMMUNE DE CHAUSSENANS, demeurant à Chausсенans.
- **Monsieur MILLET Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère cl, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, demeurant à Saint-Aubin.

- **Madame MONNIER Ghislaine**
Ingénieure principale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX, demeurant à Les Rousses.
- **Madame MOREAU Christelle**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1ère cl, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, demeurant à Dole.
- **Monsieur NEFZAOUI Mohamed**
Adjoint d'animation principal de 2ème cl, COMMUNE DE DOLE, demeurant à Tavaux.
- **Monsieur OGNIER Florent**
Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à La Loye.
- **Madame PACTET Nathalie née DAILLY**
Adjointe technique territoriale principale 1ère cl, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Mont-sous-Vaudrey.
- **Madame PANNAUX Natacha née CHAUVEAU**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.
- **Monsieur PAYET Charles**
Adjoint technique territorial principal de 1ère cl des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE L'AIN, demeurant à Thoirette-Coisia.
- **Monsieur PEBAY Didier**
Aide médico-psychologique principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Jouhe.
- **Monsieur PERNIN Olivier**
Adjoint technique territorial principal de 1ère cl, SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER, demeurant à Courbette.
- **Monsieur PIVARD Jean-Baptiste**
Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.
- **Madame POITEVIN Odette**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Asnans-Beauvoisin.
- **Madame PUGEAUT Danielle née ROMAND-PICAND**
Adjointe technique territoriale principale 1ère cl, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Beaufort-Orbagna.
- **Madame RANA Marie née JUHAN**
Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Ravilloles.
- **Madame REKIER Fanny**
Orthophoniste, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Poligny.
- **Madame RICHARD Geneviève née ARBEZ**
Adjoint technique territorial principal de 1ère cl des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE L'AIN, demeurant à Jeurre.

- **Monsieur SEGUIN Gérald**
Technicien territorial, COMMUNE DE LONGVIC, demeurant à Champvans.
- **Madame TETU Béatrice**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Authume.
- **Monsieur TOURNIER Emmanuel**
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.
- **Madame VAUCHERET Muriel**
Attachée territoriale, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Saligney.
- **Monsieur WOEHREL Kévin**
Adjoint technique principal de 2ème cl, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à Lavans-lès-Saint-Claude.
- **Madame YALAOUI Malika**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.

Article 2 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame BAILLY Rose née SALVADORI**
Animatrice principale 1ère cl, CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA, demeurant à Poligny.
- **Madame BARBEAUX Sylvie**
Adjointe technique territoriale principale 1ère cl, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Dompierre-sur-Mont.
- **Madame BERNARD Valérie née MALE**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Sampans.
- **Madame BEURIER-JEANNIN Aurélia née BEURIER**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Montmirey-le-Château.
- **Monsieur BLACHON Jean-Luc**
Ouvrier principal 2ème cl, CENTRE HOSPITALIER JURA-SUD, demeurant à Andelot-Morval.
- **Madame BROCARD Françoise née BERGER**
Puéricultrice, CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA, demeurant à Crotenay.
- **Madame BRUNET Valérie née BERRARD**
Aide-soignante, EHPAD LUCIEN GUICHARD, demeurant à Loisia.
- **Madame BURTHIER Valérie**
Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Gatey.
- **Madame CHANEZ Véronique**
Adjoint administratif principal de 1ère cl, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Val-Sonnette.

- **Monsieur DUGOURD Philippe**
Technicien principal 1ère cl, DEPARTEMENT DU DOUBS, demeurant à Fraisans.
- **Madame DURAFFOURG Christine née PATIN**
Ingénieur, HAUT - BUGEY AGGLOMERATION, demeurant à Viry.
- **Monsieur FAIVRE Jean-Michel**
Electricien, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE, demeurant à Champagnole.
- **Monsieur FRAIZIER Bernard**
Ancien maire, COMMUNE DE MONT SOUS VAUDREY, demeurant à Mont-sous-Vaudrey.
- **Monsieur FRUCHON Xavier**
Agent de maîtrise principal, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Poligny.
- **Monsieur GAGUENETTI Philippe**
Ouvrier principal 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Gevry.
- **Monsieur GAUCHET Didier**
Ouvrier principal 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Tavaux.
- **Madame GAUGEY Sylvie**
Accompagnant éducatif et social, MAISON DE RETRAITE LA SAONE, demeurant à Damparis.
- **Monsieur GUIGNARD Thierry**
Ouvrier principal 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.
- **Madame MAITREPIERRE Nadifa née HAMDAOUI**
Aide médico-psychologique principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à DOLE.
- **Madame MATHY Fabienne**
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème cl, DEPARTEMENT DE L'AIN, demeurant à Septmoncel les Molunes.
- **Madame MELLAN Véronique née MARTIN**
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à CHAMPVANS.
- **Monsieur MICHEL Patrick**
Agent de maîtrise, SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER, demeurant à Beaufort-Orbagna.
- **Monsieur MOUR Vincent**
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.
- **Madame NEYRAT Sylvie née LESCALIER**
Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Jouhe.
- **Madame NIQUET Sylvie née VERJUS**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Brevans.

- Madame OUDOTTE Nadine

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Chaussin.

- Madame PERRIN Odile née MILLET

Aide-soignante de classe exceptionnelle, EHPAD LUCIEN GUICHARD, demeurant à Les Trois-Châteaux.

- Monsieur PETOT Dominique

Technicien hospitalier, EHPAD LUCIEN GUICHARD, demeurant à Saint-Amour.

- Monsieur PICARD Gérard

Adjoint administratif principal de 1ère cl, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE, demeurant à Champagnole.

- Monsieur PIDANCIER Laurent

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Crissey.

- Madame PITTELLA Magali

Assistante médico administrative, EPSM LA CHARTREUSE, demeurant à Le Deschaux.

- Monsieur POUTHIER Frédéric

Infirmier psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Saint-Aubin.

- Madame RAYMOND Agnès née BONNIN

Assistante médicale administrative, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Commenailles.

- Madame RENAUD Françoise

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.

- Madame RENOUD Monique née RODET

Aide-soignante, EHPAD LUCIEN GUICHARD, demeurant à Les Trois-Châteaux.

- Madame ROLET Claudine

Infirmière cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Tavaux.

- Monsieur ROSSETTO David

Préparateur en pharmacie, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Chevigny.

- Madame TAVARES Valérie née ZAROS

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Mont-sous-Vaudrey.

- Madame VACELET Sandrine née BONDIVENA

Rédacteur principal 2ème cl, CTRE COM ACTION SOCIALE DE CHAMPAGNOLE, demeurant à Cize.

- Monsieur VANDEL Nicolas

Technicien principal de 1ère cl, SM D'ENERGIES EQUIPEMENTS ET COMMUNICATION DU JURA, demeurant à Macornay.

- Monsieur VANNYMEERSCH Bernard

Adjoint technique territorial, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Bracon.

- Madame VINCENT Josette

Aide-soignante, EHPAD LUCIEN GUICHARD, demeurant à Val-d'Épy.

- Madame VULLIN Patricia née BASSET

Aide-soignante, EHPAD LUCIEN GUICHARD, demeurant à Saint-Amour.

Article 3 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

- Madame ANGONIN Denise

Ouvrière principale 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Choisey.

- Madame BONNAFFOUX Marie-Thérèse née ATZORI

Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.

- Madame CHARLIER Christine

Ouvrier principal 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER JURA-SUD, demeurant à Lons-le-Saunier.

- Monsieur CLAUDET Jean-Francois

Adjoint technique principal de 1ère cl, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE, demeurant à Champagnole.

- Monsieur DELCEY Dominique

Aide-soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Foucherans.

- Madame DUMONT Nathalie née MILLOT

Rédacteur territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE COTE D'OR, demeurant à Dole.

- Monsieur DURAND Christophe

Agent de maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, demeurant à Bonlieu.

- Monsieur FOURNIER Eric

Adjoint technique territorial principal de 1ère cl, DIJON METROPOLE, demeurant à Dammartin-Marpain.

- Madame GAGUENETTI Elisabeth née GUERIN

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Gevry.

- Madame GUICHARD Christine

Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JURA-SUD, demeurant à Bletterans.

- Monsieur GUICHARD Denis

Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère cl, DEPARTEMENT DE L'AIN, demeurant à Lamoura.

- Madame JOURNOT Agnès

Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Châtenois.

- Madame MASSON Colette née VIALLET

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à AUMUR.

- Madame MAY Valérie

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à BREVANS.

- Madame MORLAND Corinne

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à MONNIERES.

- Madame PONCHON Christine née BAYLE

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Mont-sous-Vaudrey.

- Madame RICHARD Sylvie

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINT YLIE JURA, demeurant à Dole.

- Monsieur SAILLARD Laurent

Adjoint du patrimoine principal de 1ère cl, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, demeurant à Dole.

Article 4 : Madame la secrétaire générale et monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lons-le-Saunier, le 7 décembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

